

**DEPARTEMENT
DE L'YONNE**



**Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 27 janvier 2010

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 19 JANVIER 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 1^{ER}
FEVRIER 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt sept janvier deux mille dix à dix huit heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, , Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Catherine DECUYPER, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Manuelle MOINE, représentée par Monsieur Mohamed BELKAID.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : (N°11/2010) CONTRAT ADELPHÉ – BAREME D

Conseil communautaire du 27 janvier 2010

N°11/2010

OBJET : CONTRAT ADELPHE – BAREME D

Monsieur le Président informe l'assemblée que le contrat de valorisation des emballages ménagers « barème C » signé avec ADELPHE est arrivé à échéance le 31/12/2009, et qu'il convient de passer au contrat barème D.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **OPTÉ** pour le passage au nouveau barème D au 1^{er} janvier 2010,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le nouveau contrat avec ADELPHE d'une durée de 6 ans.
- **PRECISE** que pour chacun des matériaux la Communauté de Communes du Jovinien fait le choix de la garantie de reprise Filières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET

